

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Commune de ROISSY EN BRIE

Par arrêté municipal n° 85/2021 en date du 07 avril 2021, est prescrite pendant 31 jours consécutifs du lundi 17 mai 2021 à 9h00 au mercredi 16 juin 2021 à 17h00, dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, une enquête publique portant sur la révision du règlement local de publicité.

Le projet de Règlement Local de Publicité édicte des prescriptions relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Ces règles, adaptées au contexte local, sont plus restrictives que le règlement national, et peuvent être générales ou s'appliquer à des zones identifiées.

L'amélioration de la qualité du cadre de vie et notamment la mise en valeur des paysages, la lutte contre la pollution visuelle, la réduction de la facture énergétique nationale constituent les objectifs principaux du projet de révision local de publicité, qui doit pour autant garantir la liberté d'expression ainsi que la liberté du commerce et de l'industrie.

La commune qui a compétence en matière d'urbanisme est à l'origine de la révision du règlement local de publicité.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comportant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, les avis des personnes publiques associées et notamment l'avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et du service Énergies, Mobilités et Cadre de Vie de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne, sera tenu à la disposition du public :

- dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, siège de l'enquête (36, rue de Wattripont 77680 Roissy-en-Brie), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que le seul samedi 29 mai 2021 de 9h00 à 12h00, en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié.
- sur le site internet de la commune, à l'adresse : [www.roissyenbrie77.fr](http://www.roissyenbrie77.fr); rubriques : vivre à roissy, urbanisme, révision du règlement local de publicité.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête en format papier ouvert dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Sur le registre dématérialisé accessible :
  - dans les bureaux des services techniques de Roissy-en-Brie (36, rue de Wattripont 77680 Roissy-en-Brie) à partir du poste informatique dédié.
  - sur le site internet de la commune, à l'adresse précitée.

Par courrier électronique à l'adresse suivante : [revisionrlp@enquetepublique.net](mailto:revisionrlp@enquetepublique.net)

Les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures fixés. Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur pendant et avant la fin de l'enquête, au siège de l'enquête précité. Ces observations seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public. Ces observations seront également consultables sur le site internet de la commune.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Si les conditions sanitaires le permettent, le commissaire enquêteur, Monsieur Jacky HAZAN, Ingénieur E.S.G.T, Expert Géomètre DPLG en retraite, désigné par le Tribunal Administratif de Melun pour diligenter cette enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés **aux lieux, dates et heures suivants** :

- Lundi 17 mai 2021 de 9h00 à 12h00 (début de l'enquête).
- Samedi 29 mai 2021 de 9h00 à 12h00.
- Mercredi 16 juin 2021 de 14h00 à 17h00 (fin de l'enquête).

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès du Maire, Monsieur François BOUCHART ou du Premier Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'environnement, des grands projets et des quartiers Monsieur Jonathan ZERDOUN, ainsi qu'auprès du responsable du service urbanisme de la Mairie, Monsieur Christophe LEBAUD, services techniques, 34-36, rue de Wattripont, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès des services techniques de la mairie, 36, rue de Wattripont 77680 Roissy-en-Brie. Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête aux services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, ainsi qu'en Préfecture du Département, 12, rue des Saints Pères, 77000 MELUN. Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Roissy-en-Brie statuera par délibération sur l'approbation du règlement local de publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.